

Loir-et-Cher (41)

Meslay.

classement par arrêté du 22 mai 2017.

- Le château en totalité, la cour d'honneur du château avec sa grille et ses murs de clôture, la terrasse, les façades et toitures des bâtiments de la basse-cour du pigeonnier, le pigeonnier en totalité, les façades et toitures des bâtiments de la cour des jardiniers, le potager avec ses murs de clôture et ses deux grilles, le parc paysager avec ses murs de clôture, une fabrique dans le parc paysager et la glacière, tels que délimités par un trait jaune sur le plan annexé à l'arrêté (cad. A 107, 108, 109, 110, 111, 112, 113, 114, 115, 116, 117, 118 et 233).

Vendôme.

inscription par arrêté du 30 mars 201

- Le monument à Rochambeau situé place Saint-Martin, tel que représenté par un liseré rouge sur le plan joint à l'arrêté (domaine public non cadastré).